L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 3 MAI 1878.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin Météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui: Temps plus frais, vent du sud tournant au nord, hausse barométrique.

Température, 2 mai 1878.

Termometre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	64	18
Midi	78	26
3 P. M.	80	27
6 P. M.	78	26

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—CITY HOTEL.—J W Griffin, Moss Point; Albert Bayles, Baltimore; W C Thompson, Lne; Wm Brink, Cleveland, O; L Scheuer, N O; J W Nicol, Iberville, Lne; Mrs J K Denison, Lne; S J Nunger, Tibbie, Miss; Frank Guiteau, Chicago; Z B Graves et femme; M A Keith, Selma Ala; W H Wadsworth, St-Louis; C S Kouns, rivière; J F Gillespie, Pine Bluff, Robt Fitzpatrick, Pittsburgh, Pie; H A Simmons, Philadelphie; Jno W Suttin, do; A S Nurson, Tibbie, Miss; J C Anduros, ville; C W Willis et femme, Lne; A B Spur, jne, Brooklyn, N Y; Thomas Forbes, ville; D S Mason, Ills, James Wilson, Ohio; H H Hall, San Antonio; S R Gay, Bayou Têche; Mrs J Dickens, Miss; Mrs S A Hart, do.

Théâtre.—Plus que quatre représentations à l'Académie de Musique, en comptant la matinée de demain. Ce soir, le beau drame, traduit de l'allemand, intitulé *Lorle* ou l'*Artiste et le Paysan*, pour le bénéfice de miss Katie Putnam qui représentera "Lorle" en ajoutant au rôle des chansons et des danses; les autres caractères par les membres de la compagnie. Samedi soir, *Lena the Madcap* et dimanche quatre pièces pour le dernier spectacle de la saison.

Ville contre Banque.—Les plaidoiries dans cette affaire, devant la Cinquième Cour, ont commencé mercredi. M. Blanc a parlé pendant plusieurs heures pendant lesquelles il a eu pour thèse de prouver que l'Agent Fiscal était obligé, à ses risques et périls, d'aller au delà de l'ordre des officiers préposés, et de vérifier, par lui-même, si l'*état* préparé, était légal et si l'appréciation des Bons prescrite par ces officiers an paiement de la dette, pour la police métropolitaine, était autorisée par l'acte de 1869. M. Blanc a admis que l'agent fiscal avait émis les Bons suivant cet état, d'après les instructions des officiers mentionnés dans le statut, mais que comme la ville n'avait été bénéficiée que jusqu'à concurrence d'environ $550,000, par le retrait de mandats de police, la ville était fondée à se plaindre de cette application de bons par l'agent fiscal et à réclamer d'elle et du trésorier, pleine indemnité. Il a repoussé toutes théories de ratifications par la ville ou ses officiers, soit par le paiement des intérêts sur les Bons, soit par la conversion de ces Bons en Bons à prime, soit par la défense de paiement faite par la ville, lorsqu'elle fut poursuivie par le Bureau de police. Il a conclu en demandant, néanmoins, un jugement en faveur de la ville pour la *face* des Bons et vingt-cinq années d'intérêts.

L'honorable juge Voorhies a ensuite pris la parole et a répondu à l'attaque faite par la ville contre Mr Dubuclet qui a reçu les Bons émis par l'agent fiscal d'après les instructions, fondées sur la loi, de la ville et des officiers spécialement designés. Il a été bref, mais à la question.

A cinq heures, la Cour s'est ajournée. La cour ayant ordonné qu'un diner fut servi aux jurés, aux frais du procès, ces messieurs se sont retirés pour renouveler leurs forces.

Les jurés étant rentrés à 7 heures, les plaidoiries ont continué.

Mr Bermudez, représentant l'agent fiscal a alors pris la parole. Il a expliqué au juri la nature de la demande et de la défense, la leur faisant saisir, en la présentant sous la forme d'un dialogue, entre la ville et l'agent fiscal. Il a fait voir que la loi conférait à certains officiers le pouvoir et le droit de *décider*, à quelles dettes de la ville, les Bons devaient être appliqués; que cette question ayant été jugée par eux, d'une manière définitive et l'ordre péremptoire voulu par la loi ayant été lancé par eux, à l'agent fiscal, il était, suivant les termes mêmes de la loi, "DU DEVOIR" de l'agent fiscal de se conformer à cet ordre. Il a cité nombre d'autorités pour établir cette théorie légale, tant de notre jurisprudence, que de celle des pays de droit commun. L'argument en lui même était concluant.

L'avocat adjoint s'étant référé au refus de l'agent fiscal d'émettre les $612,000 qui appartenaient aux fonds McDonogh et Fink, Mr Bermudez a fait ressortir que, dans ce cas, la loi *défendait* à l'agent fiscal de disposer de ces Bons. En enjoignant de les conserver en nature, tandis que, relativement aux Bons pour les $805,000, la loi *commandait péremptoirement* à l'agent fiscal de les émettre suivant l'ordre des officiers municipaux.

Il a ensuite établi, la distinction entre les corporations municipales et les individus et a fait voir que les deux peuvent ratifier des actes irréguliers, pourvu quant aux corporations, qu'elles agissent dans la sphère des pouvoirs qui leur ont été délégués. Il a énuméré les différentes ratifications de l'émission de ces Bons, par la ville, par ses officiers autorisés, et même *par l'Etat*, qui les a comptés, alors que passant la loi des Bons à prime, il a déclaré que la dette municipale s'élevait à $23,000,000.

Mr Bermudez, comme dernier moyen a fait valoir la prescription, de *un* et de *cinq* ans, qui éteint des actions en dommages et les demandes en nullité ou rescision d'*actes*.

Il a fait aussi ressortir les circonstances apparemment malveillantes, entourant l'institution du procès et a conclu en déclarant qu'un verdict en faveur de l'agent fiscal ne serait que justice.

Cette plaidoierie, très éloquente, prononcée avec méthode et énergie, a pleinement revendiqué les droits de l'agent fiscal et, bien qu'elle ait duré près de cinq heures, a été écoutée par le juri, et les assistants, avec une attention et un intérêt soutenus.

Le jury a alors décidé, qu'il entendrait le dernier plaidoyer.

M. Jonas a clos les débats, repassant les questions déjà présentées par M. Blanc et s'appliquant particulièrement à établir que l'agent fiscal aurait dû refuser l'émission des Bons, mais ayant pris sur lui, de le faire à ses risques, il en est responsable.

La Cour a ensuite donné sa charge aux jurés, leur disant tout d'abord, qu'ils ne sont pas juges de la loi, mais qu'ils sont tenus de se conformer à ce que la Cour leur dit être la loi.

La demande et la défense ont soumis des charges additionnelles.

Le juri s'est alors retiré. Il a passé la nuit en consultation. Hier à midi, M. Aldige, suivant consentement préalable, a obtenu la permission de se retirer. La Cour l'a remplacé par M. R. Carey Sr. Le juri s'est ensuite retiré. Il a reparu en Cour à trois heures pour se faire instruire du pouvoir de la Cour suprême sur le verdict qu'il pourrait rendre.

Il lui a été accordé jusqu'à dix heures soir pour rendre un verdict en pleine cour et, après cette heure, de rendre un verdict scellé, qu'ils présenteront ce matin en pleine cour, pour assister à la lecture du verdict.

Verdict du Juri.—Le juri s'étant accordé avant 10 heures, le shérif a dépêché un exprès pour en informer le juge et les avocats. A 10 heures et quart, le juge et les avocats étant présents, la Cour s'est ouverte. Le chef du juri Carey a annoncé que le juri s'était accordé et avait rendu un verdict conforme aux instructions du juge.

Le verdict alors a été présenté par le chef au juge qui l'a lu et relu avec émotion. Il l'a passé ensuite au greffier qui l'a lu à haute voix, ainsi qu'il suit:

"Nous, le juri, trouvons verdict contre la Banque du Sud et Antoine Dubuclet pour la somme de $84,323 84."

Motion a été faite alors par l'avocat de ville que le verdict fut reçu et jugement rendu en conséquence. L'avocat de la banque s'y est opposé, ne voulant pas être considéré comme y acquiesçant, et a demandé le *polling* du Juri, ce qui a eu lieu.

Le juge a rendu jugement séance tenante.

Ensuite il a fait observer au juri qu'il avait omis de passer sur la demande contre M. Layton et leur a ordonné de le faire. La salle alors a été évacuée et le juri a reconsidéré. Les portes étant ouvertes de nouveau, le juge, les avocats et les officiers de cour sont rentrés et le chef du juri a rendu un verdict verbal que le juge n'a pas voulu recevoir, exigeant qu'il fut écrit. Les portes ont été refermées et le verdict, étant écrit, a été livré au juge par le chef du juri. Le verdict est de cent cinquante piastres, ce qui équivaut aux frais.

Ce verdict fera époque dans les annales municipales.

Erratum.—Dans notre compte-rendu des régattes données mercredi dernier au bayou St-Jean par le club Louisiana, il s'est glissé une inexactitude que nous nous empressons de corriger. C'est M. H. C. Fourton qui a gagné la course en single scull wherries et non M. S. Escoffier jne., comme nous l'avions annoncé.

Plantation d'arbres.—La municipalité avait fait une allocation de $1,200 pour plantation d'arbres dans ses avenues et places publiques, surtout en remplacement d'arbres morts, et 1,600, dit-on, avaient été plantés par des jardiniers entrepreneurs. Le moment de payer le bill étant venu, plusieurs membres du Conseil de Ville se sont formés en comité d'inspection afin de reconnaitre le travail fait avant de le payer. Or, qu'a-t-on trouvé? On a trouvé de nouveaux morts à la place des anciens. Dans la rue des Remparts, par exemple, sur 110 arbres plantés, 5 seulement vivent et 2 sur ces 5 seront morts avant un mois. Sur les 370 arbres plantés rue du Canal, il n'y en a que 24 qui soient encore vivants.

On a déjà payé $580 sur ces diverses plantations, et comme on le voit, cette somme est entièrement perdue. Faut-il payer le reste? Telle est la question.

Il est connu que les arbres viennent mal quand ils sont plantés à la même place et dans le même trou qu'autres ont vécu. La courte vie des derniers peut-être attribuée à cela. Ce qu'il faut savoir, c'est si les entrepreneurs jardiniers ont mis en terre des plants réellement vivaces. Dans ce cas, ils ont droit à toute l'allocation, car ils ne sont pas responsables de l'échec.

Une explosion de bouilloire.—Hier matin, sur les 10 heures et demie, le tuyau supérieur d'une bouilloire de locomotive à cinq tuyaux a fait explosion dans la cour de l'atelier de charpente et de construction de M. Peter Ross, au coin des rues Washington et Prytanée. La bouilloire était placée en arrière de l'atelier et était employée dans le but de produire la vapeur pour les machines, à 15 pieds de distance. Au moment de l'explosion, Edward Shanbough, allemand, âgé de 18 ans, apprenti demeurant rue Melpomène, entre les rues Liberté et Howard, se tenait devant la bouilloire, ralentissant la machine. A six pieds, de lui, à sa droite, était le chauffeur, Chas. Bell, et à quelques pieds, devant le premier, M. Ross et trois ou quatre de ses employés essayaient de mettre une large bande sur la poulie.

Les fondations de la bouilloire sous la boite à feu ont été démolies et les débris jetés dans toutes les directions par la force de l'explosion, la vapeur échaudant Edward Shanburg au dos. Le Dr Brewer, appelé à lui donner des soins a dit que ses lésions ne sont pas dangereuses et qu'il en sera remis dans peu de jours.

Les chauffeurs, M. Ross et ses employés ont failli périr, les débris et fragments volant autour d'eux dans toutes les directions. S'ils eussent été plus près de la bouilloire, ils eussent été échaudés à mort, attendu que la vapeur s'est échappée tout d'un coup en volumes considérables.

Le chauffeur et M. Ross disent que la chaudière était remplie d'eau aux deux tiers et qu'on allait en laisser échapper quand l'explosion a eu lieu. Ils disent encore que la chaudière était bonne. Au moment de l'explosion il y avait entre soixante et soixante-dix livres de pression au pouce.

Liquidation.—Le Bureau de liquidation a converti $230,000 en bons de l'association des Planteurs, à la condition de subrogation en faveur de l'Etat. Quant aux bons présentés par Mr Manning, l'avocat-général Ogden donne le conseil d'en faire attester la validité par les cours de justice avant de les convertir.

Sauvé du Bayon.—Mercredi à 9 heures et demie du soir, le jeune A. E. Laroque, membre du Boat Club de la Louisiane, qui descendait le talus du club pour porter une crème à la glace à une jeune dame, a glissé et est tombé dans le bayou. Son pied se trouvant pris dans des ractures, M. Laroque n'a pas pu se relever tout de suite, mais M. Théodore Gaudet, qui avait vu l'accident, s'est approché autant que possible de l'endroit où le jeune homme était tombé et lui a saisi le bras au moment où il paraissait hors de l'eau pour la seconde fois. Il l'a tiré ensuite à terre avec l'assistance d'autres messieurs, et a sauvé ainsi Mr Laroque qui avait perdu connaissance étant resté sous l'eau près de trois minutes. Ayant repris ses sens et s'étant procuré des vêtements secs, il a pu retourner chez lui, et nous avons eu le plaisir de le revoir hier soir entièrement remis de sa mésaventure.

Les emigrants polonais.—MM. W. P. Fretet, Vogel et Tod ont eu une consultation jeudi matin avec les émigrants de Laguayra sur les propositions faites par les planteurs de la paroisse Ste-Marie, ces propositions sont tout libérales, mais les émigrants qui éprouvent beaucoup de difficulté à échanger leurs idées au moyen de la langue allemande, ne paraissent pas comprendre nettement la situation et hésitent à accepter ce qui leur est offert. Le père Wickebresky, pasteur de l'église catholique polonaise dans le Troisième District, a été appelé pour servir d'interprète et de médiateur tout à la fois, et l'on espère que ses conseils auront quelque poids sur ses compatriotes. S'il réussit, les immigrants seront immédiatement transférés dans la paroisse de Ste-Marie.

Régattes au Nouveau Lac.—Le club de canotiers St-Jean a suivi l'exemple du club Louisiana en donnant hier après-midi des régattes au nouveau lac. Favorisée par une température des plus agréables, la fête a obtenu un succès qui a pleinement répondu à l'attente de ses ordonnateurs, car tout ce que la Nouvelle-Orléans compte de monde élégant s'y trouvait.

Les vainqueurs des trois premières courses ont été MM. R. G. Musgrove, Gustave Soniat, T. C. Dugas et F. R. Violett.

La quatrième course pour gigs à quatre avirons a été gagnée par MM. Frank Fenner, E. C. Fenner, F. N. Volckmann et R. S. Day.

La dernière course, celle sur laquelle le plus grand nombre de paris avaient été engagés, a été gagnée par le canot "John Glynn Jr." dont l'équipage se composait de MM. Jos. H. Bayhi, F. Claiborne, R. S. Musgrove et Jno. Connolly.

Aussitôt que les juges ont annoncé le résultat des joutes, les vainqueurs se sont rendus dans la salle principale du *Boat-House* et ont reçu des mains de leur digne président, le colonel John Glynn jr, les prix qui leur revenaient. Terpsichore qui s'était rendue à l'invitation des galants canotiers s'est alors chargée de présider à la fête, et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, la vaste salle décorée avec goût de drapeaux et de fleurs s'est trouvée comme par enchantement transformée en véritable salle de bal. Les danses se sont prolongées jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, et les intrépides valseurs, bravant la chaleur excessive, s'y fussent livrés d'avantage sans le sifflet de la locomotive les rappelant à la triste réalité qu'il fallait se soustraire au charme de la Muse.

Bureau de Santé.—Le Bureau de Santé a siégé hier soir. Les Drs Choppin, Jones, Austin, Taney, Albrecht, Loeber et M. Hardee étaient présents. Le Dr Choppin occupait le fauteuil.

Le président a été autorisé à liquider, à mesure que les finances du Bureau le lui permettent, la dette contractée envers M. Dawney pour travaux exécutés à la station de la quarantaine du Mississippi.

En parlant de la loi de quarantaine nationale proposée par le sénateur Gordon et qui vient d'être adoptée, un des membres a signalé à l'attention de ses collègues la clause qui fait un devoir aux consuls américains d'avertir les bureaux de quarantaine des Etats de l'existence de la fièvre jaune dans les ports où ils représentent le pays. Cette clause est due à la suggestion du Dr Choppin.

Le Dr Loeber a fait au Bureau un rapport sur le bateau construit pour la station de la quarantaine du Mississippi—bateau qui, de l'avis du docteur, est si loin de ce qu'il devrait être qu'il faut le renvoyer au constructeur, à New-York. Le rapport a été adopté.

Une lettre de Mr Jackson, président de la compagnie du gaz et de la fabrique d'ammoniaque, a invité le Bureau à venir examiner les perfectionnements qui ont été introduits dans l'établissement depuis les plaintes portées au Bureau. Le Dr Albrecht a dit que les plaintes des personnes du voisinage ne sont pas fondées. Mr Jackson maintient, dans sa communication, que les émanations qui ont excité le mécontentement comme étant nuisibles à la santé, ne sont certainement pas plus désagréables et nuisibles que celles des lieux d'aisances de certains hôtels. L'invitation a été acceptée; les Drs Albrecht, Taney et Loeber ont été chargés d'aller examiner les changements.

L'inspecteur des huiles de charbon a annoncé qu'il a jaugé, dans le mois d'Avril 1281 barils et 1220 "cans" en ferblanc. Le nombre de gallons de plus de 125 degrés a été de 20.353 1|2; celui de gallons de moins de 125 degrés a été de 59.355 1|2. Les émoluments forment une somme de $194.

Le Dr Herrick a été réélu, à l'unanimité des voix, jaugeur et inspecteur des huiles de charbon. Le Bureau l'a autorisé à se désigner un aide.

Le Dr. Choppin a annoncé que l'état sanitaire de la ville est très satisfaisant. Le nombre de cas de petite vérole n'a été que de 47 dans le mois, et quatre personnes seulement ont succombé, la semaine dernière, au fléau. Le conseil de ville a autorisé le choix du terrain sur lequel doit être construit l'hôpital destiné à recevoir les personnes atteintes de la petite vérole.

Le secrétaire a lu les rapports des inspecteurs de Santé pour le mois d'avril.

L'état sanitaire du premier district est satisfaisant. Le contracteur a négligé les rues du premier et du deuxième warde; la rue Dryades est fort sale. Il y a eu dix-sept cas de petite vérole; 11 des malades ont été guéris et 4 sont morts. Les marchés sont propres. Les demandes de vaccin ont été peu nombreuses. Il n'est pas arrivé de navires dans les limites du district.

Dans le deuxième district, il y a eu quelques cas de fièvres de printemps; aucun d'eux n'a été grave. Les cas de petite vérole diminuent, mais lentement. Le Dr Landry consacre la plus grande partie de son rapport aux plaintes venues de tous les quartiers de la ville,—plaintes qui se font entendre de temps immémorial—au sujet de l'odeur insupportable qu'exhalent les poissons qui se débitent au marché. Il recommande, entre autres choses, l'usage constant de l'eau pour les rigoles qui entourent le marché, l'emploi d'une charette recouverte dans laquelle les marchands de poissons et de crevettes seraient tenus de vider les immondices.

Dans le troisième district, il y a beaucoup de fièvres de marais. La petite vérole, qui y a sévi durant tout l'hiver, a rapidement diminué depuis les premières chaleurs. Il y a eu, dans le mois, 23 cas; 6 des personnes atteintes sont mortes, 8 ont été guéries et 9 sont en traitement. Le Dr Bezou appelle l'attention du Bureau sur la saleté des rues et des rigoles; elles n'ont pas été dans un pareil état depuis longtemps; les citoyens et la police s'en plaignent constamment. Le système de nettoyage des ruisseaux est très imparfait et devrait être le sujet d'une enquête de la part des autorités. Le docteur signale aussi à l'attention du Bureau l'habitude qu'on a de combler les trous des rues à l'aide d'immondices vidées dans des caisses déposées le long des ruisseaux. Le nombre d'hommes chargés de nettoyer les rues est insuffisant.

L'état sanitaire du quatrième district n'a pas été aussi satisfaisant que le mois dernier. Il y a eu beaucoup de fièvres, causées par le changement de temps. Neuf personnes ont été atteintes de la picote; il n'y a que deux cas actuellement. L'inspecteur se plaint de la saleté des ruisseaux de la rue Ste-Marie, entre St-Charles et Prytanée; de la rue St-André, entre Carondelet et Dryades; de la rue Colisée, entre St-André et Joséphine; de la rue Seconde, entre Laurel et Constance; de la rue Huitième, entre Colisée et Prytanée.

L'inspecteur du cinquième district n'a pas adressé de rapport au Bureau.

L'inspecteur du sixième district n'a pas constaté de maladies contagieuses dans cette partie de la ville. Les rues et les ruisseaux sont très propres.

Dans le septième district, l'état sanitaire est satisfaisant. Les rues et les ruisseaux ne sont pas assez propres et on ne s'en n'est pas plaint. Il n'y a pas eu un cas de petite vérole ou d'autres maladies contagieuses.

Le président a été chargé de transmettre à l'administrateur du commerce le rapport du Dr Landry.

Le secrétaire a lu une lettre de Mr Hall, consul-général des Etats-Unis—lettre qui porte la date du 2 avril et annonce au Dr Choppin qu'il n'y a pas eu de cas de fièvre jaune ni dans la ville ni dans le port depuis le 15 mars, date de la mort de l'hon. Mr Leonard, qui a succombé au fléau. La communication du fonctionnaire est en réponse à celle que lui avait adressée le Dr Choppin.

Une résolution du Dr Austin recommandant aux autorités de faire nettoyer le dessous des ponts en fer—particulièrement ceux de la rue des Magasins—a été adoptée.

Sur la proposition du Dr Taney, le gouverneur a été prié de lancer une proclamation déclarant infectés les ports de la zone où la fièvre jaune sévit ordinairement à cette époque-ci de l'année.

Le Dr Choppin a annoncé qu'il est convenu entre lui et les présidents des lignes de "towboats" qui font le service entre l'embouchure du fleuve et la Nouvelle-Orléans que les bateaux qui remorqueront des navires arrivés de ports infectés s'arrêteront à la quarantaine; que d'autres "towboats" remorqueront ces navires jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Il y aura conséquemment deux lignes.

Le Bureau a décidé que la station de quarantaine de l'Atchafalaya et celle des Rigolets seront maintenues. Les médecins qui y étaient l'année dernière continueront à exercer leurs fonctions.

Le Dr. Choppin annonce de plus que les autorités militaires lui ont permis de transformer le fort Pike en station de quarantaine.

Sur motion du Dr Austin, le président a été autorisé à demander, dès que les circonstances l'exigeront, des policemen qui devront se tenir sur les trains du chemin de fer de Mobile pour annoncer au Bureau les cas de fièvre jaune.

Le Bureau s'est ajourné au 1er juin.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1878.

No. 25] LOI

Pour amender et décréter de nouveau la clause deux mil six cent soixante-sept (2667) des Revised Statutes de 1870; pour abroger toutes les lois ou parties de lois contraires.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent, Que quand deux ou plus de deux personnes, dont quelques unes ou toutes, sont mineures, ont des propriétés en commun, et quand une d'elles représentée par un tuteur ou une tutrice si elle est mineure—pour opérer un partage avec le consentement d'une assemblée de famille convoquée, ainsi que le veut la loi, pour représenter le ou les personnes mineures, la dite propriété pourra être vendue, à l'amiable, pour le montant de l'évaluation. L'assemblée de famille devra faire l'évaluation et fixer les conditions de la vente; les procédures devront être homologuées par le juge de la cour d'épreuves de la paroisse dans laquelle résident les dites personnes mineures.

Clause 2.—Décrètent de plus, Que toutes les lois ou parties de lois contraires sont abrogées et que cette loi devra être mise à exécution à dater de son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 16 février 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme;
WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

No. 26] LOI

Pour punir la rétention illégale, le transfert, la mutilation et la destruction d'archives publiques, de documents, livres ou écrits, et leur non livraison, par un fonctionnaire qui se retire, à celui qui entre en fonctions ou à une autre personne autorisée à les recevoir.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent, Que chaque fonctionnaire de cet Etat, des paroisses et des villes de cet Etat, à l'expiration de ses fonctions, aussitôt après sa démission ou destitution, devra, sans retard, livrer à son successeur ou à une personne autorisée à les recevoir, tous les livres, archives, documents et écrits appartenant à son bureau.

Clause 2.—Décrètent de plus, Que tout officier de cet Etat, des paroisses et des villes de cet Etat, qui retiendra ou ne livrera pas à son successeur ou à une personne que la loi autorise à les recevoir, une partie quelconque des livres, archives, documents ou écrits appartenant à son bureau, ou qui les mutilera, détruira ou enlèvera de la bâtisse ou du bureau où elle était d'habitude, devra, sur conviction, être emprisonné au pénitentiaire durant un an au moins et dix ans au plus. Cette clause s'applique également à toute personne qui, ayant les dits livres, archives, documents ou écrits, refusera de les livrer à la personne autorisée à les recevoir, les mutilera, détruira, retiendra, ou aidera à les mutiler, les détruire ou les retenir.

Clause 3.—Décrètent de plus, Que cette loi devra être exécutée à dater de son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 16 février 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

No. 30] LOI

Pourvoyant aux appels dans les causes criminelles, fixant le jour de renvoi de ces appels et limitant le temps dans lequel ces appels peuvent être accordés, pourvoyant à la gravité de ces appels à la Cour Suprême.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent, Que dans toutes les causes criminelles où la constitution permet des appels, les parties désirant des appels devront présenter leurs motions, verbalement ou par écrit, en pleine cour. Ces motions devront être présentées aux cours autres que celles du premier district judiciaire, dans le cours de la session durant laquelle la sentence aura été prononcée, et aux cours du premier district judiciaire dans les dix jours qui suivront celui où la sentence aura été prononcée.

Clause 2.—Décrètent de plus, Que ces appels devront être suspensifs et qu'il ne devra être exigé aucun cautionnement du demandeur.

Clause 3.—Décrètent de plus, Qu'il ne devra pas être accordé d'appels, dans les susdites causes, après l'expiration du temps spécifié.

Clause 4.—Décrètent de plus, Que ces appels devront être présentés à la Cour Suprême dans les dix jours qui suivront celui où l'ordre aura été accordé, quand la cour sera en séance, le jour fixé pour la présentation, et ces causes devront être décidées avant les autres—pourvu que si la cour s'est ajournée *sine die* à l'endroit où les appels devaient être présentés, le greffier de la cour devra, immédiatement, transmettre les dossiers et les mémoires accompagnant ces appels, à l'endroit où la Cour Suprême devra se réunir ensuite. Le tout devra être adressé au greffier de la cour du dit endroit, où les décisions devront être rendues; *pourvu*, de plus, que le juge de la cour dont les décrets auront motivé ces appels pourra, si cela est nécessaire, fixer un autre endroit pour la présentation des appels, lorsqu'il croira que le changement hâtera la décision.

Clause 5.—Décrètent de plus, Que toutes les lois ou parties de lois contraires sont abrogées et que cette loi devra être exécutée à dater du 1er mars 1878.

[Signé] LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants,
[Signé] LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 30 février 1878.
[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

No. 31.] LOI

Pour autoriser le Gouverneur à désigner une commission et la charger de s'entendre avec les autorités de l'Etat de l'Arkansas sur la formation d'un district de levées, distinct des autres, compris entre la rivière Arkansas, dans l'Etat de l'Arkansas, la Rivière Rouge, dans l'Etat de la Louisiane, et du fleuve Mississippi, à l'Ouest,—comprenant les terres d'alluvion du district; de proposer et de soumettre à la Législature de chacun des deux Etats un moyen de mettre les terres du district à l'abri des inondations; allouant la somme de cinq cents piastres à l'effet de couvrir les dépenses de la commission à ses prochaines sessions annuelles.

Clause 1. Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent: Que le Gouverneur est autorisé à désigner, trois citoyens notables qui devront être propriétaires de terres et résidents du district de terres d'alluvion situé dans cet Etat, au nord de la Rivière Rouge, entre les rivières Black, Ouachita et le bayou Barthélemy, à l'Ouest, et le fleuve Mississippi à l'Est,—lesquels notables devront se transporter à Little Rock, dans l'Etat de l'Arkansas, et là s'entendre, avec le gouverneur et les autorités de ce dernier Etat sur la formation d'un district de levées, distinct des autres, compris entre les terres d'alluvion situées au Sud de la rivière Arkansas, dans l'Etat de l'Arkansas, et la Rivière Rouge, dans l'Etat de la Louisiane.

Clause 2. Décrètent de plus: Que la commission devra s'entendre sur le moyen de mettre à l'abri de l'inondation les terres de ce district de levées et de tracer les limites exactes de celui-ci; de créer un bureau de contrôle auquel il devra être donné plein pouvoir de parcourir toutes les terres qu'exigera la construction de levées et, qui devra être revêtu de tous les droits et privilèges nécessaires à cet effet; de créer un département de génie; de pourvoir au revenu par un impôt soit sur les propriétés, soit sur les produits, soit autrement; de pourvoir au moyen de percevoir et de débourser l'impôt; d'aviser à tout ce qui leur semblera devoir atteindre le but désiré.

Clause 3. Décrètent de plus: Que le plan sur lequel la commission se sera accordé devra être soumis à la Législature de l'Etat de l'Arkansas et à celle de l'Etat de la Louisiane, à leur prochaine session.

Clause 4. Décrètent de plus: Que la somme de cinq cents piastres, ou autant qu'il faudra de cette somme est allouée; elle devra être prise sur le montant qui pourra se trouver dans le trésor et n'aura pas été affecté dans un autre but. Elle devra être appliquée aux dépenses des commissaires désignés en vertu de cette loi et qui n'auront droit qu'au montant des dépenses positives encourues dans l'accomplissement de leur mission. Ces dépenses devront être acquittées d'après les mandats des commissaires, mandats que devra accompagner un compte détaillé des frais.

Clause 5. Décrètent de plus: Que cette loi devra être exécutée à dater de son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 31 février 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 2 Mai 1878.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Échanges.	Balances.
27 avril	$849,000 36	$125 500 09
29 avril	1,009,110 35	130 175 83
30 avril	1,231,910 87	168 422 [illegible]
1 Mai	1,104,455 19	170 091 57
2 Mai	1,070,224 43	105 083 [illegible]
Jusqu'ici cette semaine	$5,264,701 13	$717,793 99
Même temps la sem. passée	$5,930,052 03	$742,052 09
Total la semaine dernière	7,040,218 32	$952,121 27
Total de la semai. précédente	7,347,614 96	895,983 67

Le marché monétaire a encore été calme et facile. Les demandes d'escompte ont été rares aux banques et dans les rues. Les billets du commerce et les prêts reposant sur des garanties collatérales n'ont pas varié.

Les actions ont manqué d'acheteurs.

Les consolidés de l'Etat et les bons à prime se sont un peu fortifiés. Les premiers ont fermé à 76 3|4 à 77 contre 76 5|8 à 76 3|4, hier; les seconds, à 34 3|8 à 34 5|8 contre 34 3|8 à 34 1|2.

Les bons consolidés de la ville ont été cotés à 35 1|2. à 40 1/4.

Le scrip de la ville a été coté à 32 5|8 à 34 celui de 1874, à 32 à — celui de 1876 et de 1877; les certificats de police, de 1875, à — à 75; les mandats de levées à 87 à 89 3|4, les mandats de l'Etat, de 1778, recevables pour taxes, à 92 1|2 à —.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 7 à 8 pour cent par an, les Nos. 1 à 9 à 10, les Nos. 2 nominaux, les prêts reposant sur des garanties collatérales à 6 à 8, le papier hypothécaire No. 1 à 8 1|2 à 10, le No. 2 nominal.

L'or a ouvert à 100 1|2 à 100 3|4 contre 100 3|8 à New York, et fermé aux taux d'ouverture, sur les deux places. Les transactions sont: $3000 à 100 5|8, $1500 et $4000 à 100 3|4.

Les seules opérations (annoncées) de sterling sont 1500 et 4000 livres, à 485 1|2. Dans les francs, 50,000 et 90,000, en change de commerce, à 5.16 7|8.

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 485 à 486 le commercial ment et le clear No 1, —— à 489 les traites des banques, —— à 489 1|2 le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 5.17 1|2 les traites de commerce.

Les ventes (annoncées) de change, à vue, sur New-York, ont eu lieu à 1|16 à 1|8 pour cent de prime.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New-York à 1|4 pour cent de prime, contre 3|8 hier. Le change de commerce, à vue, a été coté à 1|16 à 1|8 contre 1|8.

Ventes du New Orleans Stock Exchange.

1er appel à 10 heures A. M.

$15,000 Premium Bonds	34 1/2
Entre le 1er et le 2d appel.	
13 actions Sun Mut'l Ins Co $104	50—
$45,000 State Consols	77—
25,000 Premium Bonds	34 3/8
10,000 do $1878	34 1/4
Entre le 2d et le 3ème appel.	
$20,000 Premium Bonds	34 5/8

PRIX DES BESTIAUX.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par lb brute.	4 1/2 @ 5 c
do 1re qualité	3 1/2 @ 4 c
do 2e do	2 1/2 @ — c
do 3e do	—@— c
Bœufs du Texas, choix, par tête	$30 @ $ ——
do 1re qualité	$25 @ $ ——
do 2e do	$15 @ $20
do 3e do	$10 @ $12
Cochons, 1re qualité, par lb brute	3 1/2 @ 4c
do 2e do	3 @—
do 3e do	— @ — c
Moutons, 1re qual., par tête	$ 4 00 @ $ 5 00
do 2e do	$ 3 00 @ $ 3 50
do 3e do	$ 2 00 @ $ 2 50
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	$75 00 @ $90
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$40 00 @ $70
Vaches du Texas avec veaux	$ —— @ $ ——
Veaux, 1re qual. ℔ tête	$ 8 00 @ $ 9
do 2e "	$ 7 00 @ $ —
Veaux d'un an, 1re qualité, ℔ tête	$11 00 @ $12
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$9 00 @ $10

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

L'Ouverture de l'Exposition.

Paris, 1er mai, minuit.—Dans l'après-midi et le soir les boulevards étaient encombrés et la foule était si grande qu'il était à peu près impossible de circuler.

Beaucoup de maisons dans tous les quartiers étaient décorées des drapeaux de toutes les nations. Le drapeau des Etats-Unis surtout se voyait presque partout. Le boulevard des Italiens et le boulevard des Capucines étaient brillamment éclairés avec des jets de gaz, des transparents et des lanternes chinoises.

Il est impossible de donner une idée de la cohue dans ces deux boulevards.

C'était comme une marée humaine sans cesse grossissant. Des bandes de jeunes gens et d'ouvriers arrivaient en chantant la Marseillaise et par moment on avait lieu de craindre quelque démonstration turbulente.

La foule était si immense que les visiteurs sortis en voitures ou à pied pour voir l'illumination, ont été forcés souvent de se réfugier dans l'embrasure des portes, des cafés et des hôtels, afin de n'être pas écrasés.

Il en résultait un mélange indescriptible de toutes les classes de la société.

Vers minuit, l'illumination ayant été éteinte la foule a commencé à se disperser.

Banquet donné à deux ambassadeurs américains.

Paris, 2 mai.—L'ex-gouverneur Noyes, l'ambassadeur américain, a donné aujourd'hui un banquet en l'honneur de M. Bayart Taylor, récemment nommé ambassadeur en Allemagne, et de M. Welsh, l'ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre.

AFFAIRES D'ORIENT.

Prochaine arrivée des troupes anglaises à Malte.

Lavalette, Malte, 2.—Le brigadier-général Keys et le quartier maître général Adams sont arrivés ici pour tout arranger pour recevoir les Cipayes de l'Inde. Les navires cuirassés Minotaure et Résistance sont partis pour Port Said à ce que l'on croit.

Les négociations.

St-Pétersbourg—L'Agence russe dit que les négociations continuent favorablement par l'intermédiaire de l'Allemagne quant au retrait simultané des troupes russes et de la flotte anglaise du voisinage de Constantinople et quant aussi aux intérêts particuliers de l'Autriche. Le principe d'un échange direct de vues entre Londres et St-Pétersbourg sur toutes les questions qui concernent l'Angleterre a été concédé.

Vienne, 2—La Correspondance Politique dit que les négociations relatives au congrès, entre la Russie et l'Angleterre, sont dues à l'initiative de la Russie, qui se montre disposée à faire de bien plus grandes concessions qu'auparavant.

Une dépêche spéciale de Constantinople à la Correspondance Politique porte que le général Todleben a repris les négociations avec l'amiral Hornby eu égard aux détails du retrait des forces Russes et Anglaises.

Il a également renouvelé à la Porte la demande d'évacuer les forteresses de Shumla, de Varna et de Batoum, mais sans résultat d'aucun côté.

On assure que Safvet Pacha a déclaré que la Turquie était justifiée de ne pas évacuer les forteresses désignées parce que les Russes n'ont pas mis à exécution les stipulations du traité de San Stefano.

Une réponse au discours de l'honorable Gathorne Hardy.

St-Pétersbourg, 2 mai—Le journal de St-Pétersbourg faisant des commentaires sur le discours prononcé à Bradford par l'honorable Gathorne Hardy, secrétaire de l'intérieur pour l'Inde, fait observer que la Turquie a violé constamment les traités de 1856 et de 1871.

L'Angleterre a refusé d'aider à la contraindre de s'y conformer; par conséquent il est déraisonnable de venir rappeler ces traités, maintenant que le résultat de la guerre a créé de nouveaux devoirs.

M. Hardy réclame en réalité un privilège inadmissible, à savoir: que l'Angleterre ait le droit de s'opposer seule à la modification d'un traité conclu par six puissances.

La maladie du prince Gortschaffoff.

St-Petersbourg, 2—On ne publiera plus de bulletins relativement à la condition du prince Gortchaffoff.

L'ambassadeur russe à Constantinople et l'ambassadeur turc à Saint-Pétersbourg.

Londres, 2 mai. — L'Agence russe a une dépêche de Constantinople à l'agence Reuter confirmant également la nouvelle de la nomination du prince Lobanoff, comme ambassadeur russe à Constantinople, et la nomination de Chokari Pacha, comme ambassadeur turc à Saint-Pétersbourg.

Mesures de précaution recommandées à l'Autriche.

Vienne, 2 mai—Le Tagblatt dit que par suite de la concentration des troupes russes près de la frontière de la Transylvanie, il est nécessaire que l'Autriche prenne des mesures de précaution.

D'après une information digne de foi on considère en ce moment même la question de concentrer une armée autrichienne en Transylvanie.

Le comité de secours international.

Londres, 2 mai.—Le correspondant du Standard à Constantinople télégraphie que le comité international de secours sera obligé, faute des fonds nécessaires d'abandonner son œuvre à partir du 1er juin prochain.

ANGLETERRE.

M. Ashton Cross à Preston.

Londres, 2 —M. Ashtorn Cross, secrétaire d'Etat pour le département de l'intérieur, a prononcé un discours hier à Preston.

Il a déclaré que le gouvernement essayait de faire les puissances s'accorder; mais quel bien y aurait-il à un congrès si le traité résultant de ce congrès pouvait être détruit à n'importe quel moment par un des signataires.

Une adresse à la reine.

Londres, 2—La pétition adressée à la reine a été couverte de signatures à Sheffield, exprimant de la confiance pour les ministres et la disposition de faire tous les sacrifices nécessaires pour la guerre jusqu'à ce que la cause de la paix et de l'ordre en Europe soit à l'abri de toute agression non motivée.

Navires corsaires pour la Russie.

Londres, 2 mai.—Une dépêche adressée au Globe, datée de Cronstad, le 25 avril, dit que plusieurs navires mouillés à Revel ont été achetés par le gouvernement russe dans le but de les convertir en corsaires. Trois navires sont partis il y a déjà une semaine pour recevoir leur armement en Amérique et chercher des marins.

Meurtre d'un colonel anglais par les Cipayes.

Calcutta, 2—M. Cooper, agent politique anglais à Bhamo, dans le royaume de Burmah, a été assassiné ainsi que deux cipayes par des gardes cipayes. Les assassins ont été arrêtés. Il n'y a aucune raison de supposer que le meurtre est le résultat d'un complot politique des natifs.

La grève en Angleterre.

Londres, 2 mai.—Un comité de l'association des filateurs s'est réuni secrètement à Ashton hier soir. On dit qu'il a été résolu de donner avis d'une réduction de gages. Les ouvriers sont très excités. Les autorités paroissiales de Burnley ont refusé de secourir les personnes qui souffrent par suite de la grève. Il y a des rassemblements dans les rues, mais l'ordre a été finalement maintenu.

Navires corsaires pour la Russie.

New-York, 2 mai—L'Evening Telegram publie la dépêche suivante:

"Camden, New-Jersey, 2 mai—Messieurs Dialogue & Co., constructeurs de navires, travaillent depuis quelques jours sur deux steamers, le Brésil, terminé il n'y a pas longtemps, et Liberta. Ces deux navires sont construits expressément pour la vitesse et on estime qu'ils peuvent filer tous les deux facilement dix-huit nœuds à l'heure.

On avait dit qu'ils étaient destinés à faire le commerce de l'Amérique du Sud, mais dernièrement on a mis des armes et des munitions de guerre à bord de ces navires, et le cotre du Revenu Cox a mis en conséquence le chantier de marine où ils sont sous la surveillance de la police.

On croit que ces navires sont destinés à être des corsaires russes, quoique les constructeurs ne l'admettent pas.

Afin de surveiller le navire Cimbria.

Portland, Maine, 2—Le consul anglais de cette ville est parti pour Southwest Harbor, afin de surveiller les mouvements du navire Cimbria.

Le navire Cimbria.

Ellsworth, (Maine)—On n'a pu rien découvrir de nouveau au sujet du navire Cimbria que l'on suppose être un corsaire russe. Plusieurs visiteurs ont été admis à bord et l'officier du navire a déclaré que son arrivée n'avait rien à faire avec la question de la guerre ou de la paix en Europe.

WASHINGTON.

La nomination de Geo. L. Smith comme collecteur de Douane à la Nlle-Orléans est confirmée.

Washington, 2 mai. — La nomination de Geo. L. Smith comme collecteur de Douane à la Nouvelle-Orléans a été confirmée, aujourd'hui, par le Sénat.

Sénat.

M. Thurman, du comité judiciaire, a rapporté favorablement le bill pour révoquer l'acte de banqueroute avec un amendement qui définit d'une manière plus exacte les droits qui ne doivent pas être affectés par la nouvelle loi. L'amendement proposé hier dans le Sénat, qui déclare que le bill ne sera mis en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1879, a été accepté par le comité.

Ordre a été donné d'imprimer l'amendement et le bill a été renvoyé jusqu'à demain.

Le bill pour révoquer l'acte de la reprise des paiements en espèces a été discuté jusqu'au moment de l'ajournement sans qu'il y ait eu de résultat.

Chambre des Représentants.

La Chambre a adopté le bill qui accorde le même salaire à l'officier naval et à l'inspecteur du port de la Nouvelle Orléans que celui des mêmes fonctionnaires à Philadelphie et à San Francisco.

Le bill des allocations a été encore discuté sans résultat.

Dans la séance du soir, Mr Chalmers, du Mississippi, a prononcé un discours en faveur des droits du Sud à quelques améliorations.

Il a insisté surtout sur une allocation pour le chemin de fer Pacifique du Sud, et a demandé si le bill qui est actuellement devant la Chambre serait adopté, et dans le cas contraire pour quelles raisons? Si ce bill ne passe pas, a-t-il dit, les membres du Sud en seront responsables jusqu'à un certain point.

Il y a toujours assez de membres du Nord, sans distinction de partis, pour accorder des allocations aux entreprises du Nord, en dépit des résolutions adoptées par une majorité des deux-tiers de cette chambre, qui défend au congrès de voter des subsides.

Tout ce qu'il a été possible de faire pour favoriser le chemin de fer Pacifique du Nord a été accompli. C'est le gouvernement, nous le savons, qui a construit les chemins de fer Union et Central et qui a créé tous les embranchements qui existent actuellement dans le Minnesota, le Kansas et l'Iowa.

Les hommes du Sud, cependant, s'obstinent à vouloir réchauffer sur leur cœur ce squelette qui s'appelle le droit des Etats et pleurant sur les restes mutilés des résolutions de 1798 et de 1799, épuisant toute leur énergie à obtenir de mesquines réductions dans les allocations et dans les dépenses.

Ils laissent leur section dans le besoin et dans la pauvreté tandis que les Etats du Nord grandissent en richesse et en puissance.

Je déplore la conduite de tels représentants, s'est-il écrié, et cela me rappelle le mot de Bulwer, à propos d'un pauvre curé qui passait sa vie à chercher des racines grecques: "ce malheureux consume toute l'énergie d'une âme immortelle dans l'étude des termes oubliés d'une langue morte."

Le bill pour l'amélioration des ports et rivières.

Le bill des allocations pour l'amélioration des ports et des rivières sera pris en considération demain matin à une réunion spéciale du comité de commerce du Sénat.

Le projet d'une enquête congressionnelle sur les fraudes électorales de la Floride.

Il n'a pas encore été décidé par ceux qui ont charge de diriger l'affaire des fraudes électorales alléguées en Floride, s'ils demanderont qu'une enquête soit faite par le comité judiciaire de la Chambre ou par un comité joint du Congrès qui serait composé de six membres de la Chambre et de cinq membres du Sénat.

Ils disent qu'ils ont l'original de l'affidavit de McLin ainsi que d'autres documents renfermant des preuves matérielles fournies par les personnes intéressées dans l'accomplissement de ces fraudes.

Il est probable qu'une résolution demandant un comité d'enquête soit présentée lundi prochain ou tout autre jour de la semaine, comme étant une question privilégiée.

Bulletin météorologique.

Washington, 2. —Pour les Etats à l'ouest du golfe: Temps plus frais, vent du sud tournant au nord, hausse barométrique.

Nouvelles de Cuba.

Havane, 2.—Le Senor Moncada, ex-consul espagnol à Charleston, a quitté New York avec sa famille, il y a quelques jours, pour se rendre à la Havane.

On parle de la reddition de Macea, un des chefs de l'insurrection. On suppose que le gouvernement a été informé du fait, mais qu'il attend les détails avant de l'annoncer.

Les réfugiés cubains continuent à arriver en grand nombre. Cent viennent d'arriver de Key West à bord d'un seul navire.

La rumeur de la reddition de Maceo a été accueilli avec beaucoup de satisfaction. Les marchands et les planteurs seraient heureux de voir la paix complètement rétablie dans l'île.

Havane, 2 mai—Or espagnol 223 1|2 à 224. Change plus ferme. Sucre en bonne demande et ferme. No 12 D. S. à 7 1|4 réaux d'or par arrobe; Nos 7 et 10, sucres de mélasse, 6 à 6 1|2 réaux d'or.

Le mouvement révolutionnaire au Mexique.

Galveston, 2 mai.—Le News publie une dépêche spéciale du général Swietzer au général Ord, ainsi conçue:

Les révolutionnaires mexicains, partis du Texas, ont traversé la frontière mexicaine pendant la nuit du 27, à Potama, Capeta et Lapolma. On suppose qu'ils sont au nombre de trois cents, sous le commandement du colonel Munoz, de l'état-major du général Escobedo.

Le programme consiste à traverser près de Rio Grande City et à s'emparer ensuite de Camargo, mais il n'est pas probable que les révolutionnaires réussissent dans leur entreprise.

On s'attend à ce que les garnisons de Mie et de Matamoros se prononcent contre le gouvernement de Diaz.

La Législature de la Pennsylvanie donne pour instruction à ses représentants au Congrès de voter pour le chemin de fer Pacifique du Sud.

Harrisburg, Pennsylvanie, 2. — La Chambre des Représentants ce matin a adopté une résolution donnant pour instruction aux sénateurs et aux représentants de l'Etat de la Pennsylvanie au Congrès de faire tout en leur pouvoir pour aider à la construction immédiate du chemin de fer Texas et Pacifique du Sud, afin de donner de l'emploi à tous les hommes qui se trouvent sans travail en ce moment.

Mort d'un Millionnaire.

San Francisco, 2—W. S. O'Brien, de la maison de Flood & O'Brient, est mort à San Rafael cette après midi, après une longue maladie qui a duré plusieurs mois. C'était un célibataire et il laisse une fortune qui est estimée de quinze à vingt millions.

Chambre de Commerce de New York.

New York, 2 mai—Le cent-dixième anniversaire de la Chambre de Commerce a été célébré avec éclat ce soir. Les officiers dont les noms suivent ont été élus pour une année: Samuel D. Babcock, président, Solon Humphreys, trésorier, Geo. Wilson, secrétaire.

Passes.

Port Eads, 2—Léger vent du sud-est. Pas d'arrivés. Partis le steamship Buenaventura pour Liverpool.

Passe du Sud-Ouest, 6 P. M.—Léger vent du sud-est. Pas d'arrivages ni de départs.

Marchés Etrangers.

Liverpool, 2, 4 15 P. M.—Coton—les ventes d'aujourd'hui y compris 500 balles américaines. A livrer, Uplands Low Middling, clause livraison en mai et juin 5 3|4d.

Liverpool, 2, 5 P. M.—Coton—futur plat, uplands low middling clause, nouvelle récolte expédié par voilier en novembre et décembre, 5 7|8.

Marchés américains.

New York, 2 au soir.—Argent facile à la clôture à 4; sterling faible à 100 3|8 or ferme à 100 3|8; gouvernements généralement calmes; nouveaux cinq 104 1|2; bons d'Etats calmes.

New York, 2 au soir.—Coton lourd à la clôture. Uplands 10 11|16, Orléans 10 13|16. Ventes d'aujourd'hui 180 balles. Recettes nettes consolidés 24,035. Exportés en Angleterre 34,243, en France 6712, au Continent 10,446, au chenal 414.

New York, 2—au soir.—Coton, recettes nettes 78, brutes 78. A livrer faible à la clôture; ventes 57,000 balles: mai 10.80 à 10,81, juin 10.90 à 10,91, juillet 10.99, août 11.01, septembre 10,69 à 10,70, octobre 10,52 à 10.53, novembre 1,42 à 10,43, décembre 10,42 à 10,44, janvier 10,51 à 10,53, février 10,61 à 10,63, mars 10,72 à 10,73, avril 10,82 à 10,84.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Cincinnati, 2—L'Ohio a 28 pieds 11 pouces et monte. Temps chaud et couvert.

Partis: Robt. Mitchell et Oakland pour la Nlle-Orléans.

Pittsburg, 2—La rivière a 9 pieds 7 pouces et baisse. Temps frais et chaud.

Cairo, 2—Parti: Morgan pour la Nlle-Orléans, à minuit.

Le fleuve a 33 pieds 9 pouces et baisse. Temps couvert. Mercure 76.

Evansville, 30—La rivière a 13 pieds 9 pouces et monte. Temps couvert et vent menaçant.

Montant: Donnally à minuit. Descendant: C. B. Church à 5 P. M.

Louisville, 2—La rivière monte avec 9 pieds 10 pouces dans le canal. Temps partiellement couvert et chaud.

Memphis, 2—Le fleuve est stationnaire et a 29 pieds 11 pouces. Temps clair. Maximum du thermomètre 82.

Partis: Chas Morgan, Kehlor et Schenck pour la Nouvelle-Orléans.

Shreveport, 2—Temps couvert et agréable. La rivière a monté de 8 pouces.

Vicksburg, 30.—Temps clair et agréable. Thermomètre 78. Le fleuve a haussé de 9 pouces. Montant Golden City à 4 h. P. M. Maude à midi. Arrivé: Lee à 6 P. M., Illinois à 6 P. M. Capitol City à midi.

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 2 mai avril 1878.

COTON. — Vendu aujourd'hui 2,950 balles aux mêmes prix que les trois derniers jours.

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston à —— à Mobile 9 3/4, à 9 7/8 à Savannah à 9 7/8, à Charleston 10 à 10 1/8, à Wilmington 9 3/4, à Norfolk à 10 à 10 1/8, à Baltimore 10 1/8, à New-York 10 11|16, à Boston 10 3/4, à Memphis 10, à Augusta 9 7/8, à Cincinnati 10 1/8 et à St. Louis 10.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en main le 1er septembre 1877 balles		21,568
Arrivé depuis le dernier état	1,576	
Précédemment	1,613,414	1,614,990
Total		1,636,558
Exporté aujourd.	5,163	
Expédié précéd.	1,491,087	1,496,250
Stock sur place et à bord		140,308
Stock (même temps l'année dernière)		180,587

Les exportations d'aujourd'hui ont été 2117 balles pour Cork, sur ordres, 2800 pour le Havre et 200 pour Rotterdam, auxquelles nous avons ajouté 36 par le fleuve.

Reçu depuis hier soir 1264 balles.

SUCRE.—Reçu ce matin, 113 boucauts. Exporté 71 boucauts, 132 barils. Vendu 25 boucauts.

Nous cotons:

	Par livre.
Cistern Bottom	2—@ 3 1/2
Inférieur	3—@ 4—
Common	5 1/4 @ 5 3/4
Good Common	6—@ 6 1/4
Fair to good fair	6 1/2 @ 6 5/8
Fully Fair	6 3/4 @ 7—
Prime	7 1/4 @ ——
Strictly Prime	7 1/2 @ ——
Choice	7 3/4 @ 8—
Seconds	6 1/2 @ 7 1/2
Jaune clarifié	7—@ 7 3/4
Off jaune clarifié	7 3/4 @ 8 1/4
Choix jaune clarifié	8—@ 8 1/2
Off blanc	8 5/8 @ 8 3/4
Blanc	8 7/8 @ 9—

MÉLASSE.—Reçu 54 barils. Exportés 45. Les cotes sont les mêmes qu'hier.

FARINE—Il n'en est pas arrivé ce matin. Exporté 2673 barils. Vendu 1115 barils aux prix suivants: single extra, $4 12 1/2, choix treble extra $5,45 choix extra, $5,25 à $5,90, fancy $6 25.

Nous cotons: Commun $3,00, fine $3,25, superfine $3,50, single extra $4, double extra $4,25 à $4,50, low treble extra $4,75 à $5, good treble extra $5 à $5,25, choix treble extra $5.25 à $5 50, choix extra $5,50 à $5.75, choix family et fancy $6,35.

VIANDES SALEES SECHES.—Les épaules sont rares mais il y a moins de demande; elles valent loose 4 c. packed 4 1/8; clear rib sides et long clear sides 4 3/4, clear sides 5; au détail, épaules 4 1/4.

JAMBONS—Le choix sugar cured est en demande pour la consommation locale et Cuba à 7 1/2 et 8 c. petite et grande grosseur.

GRAISSE.—Les prix tendent à la hausse à cause de nouvelles reçues de l'ouest. raffined 7 1/2c. packers 6 3/4 à 7, en barillets packers 7 1/4 à 7 1/2, refined 7 3/4 à 8, en baquets 8 à 8 1/4.

BACON—Epaules 4 1/2, clear rib sides 5 3/4, clear sides 6c. Au détail épaules 4 3/4, clear rib sides 6, clear sides 6 1/4.

PORC—Le mess vaut $9,25 et tend à la hausse par cause de nouvelles reçues de l'ouest. Au détail $10.

WHISKEY.—Le rectifié vaut $1.03 à $1.06 le gallon, le nouveau Bourbon $1.55 à $1.75, le vieux $2.25 le gallon.

MAIS—Il n'en est pas arrivé. Exporté 1114 sacs; Vendu 350 sacs dont 150 blanc mêlé à 49c., 200 jaune mêlé à 52, et 1000 blanc à 50 c le boisseau.

AVOINE — Il n'en est pas arrivé. Exporté 777 sacs. Vendu 700 sacs choix à 35 c le boisseau.

SON—Il n'en est pas arrivé. Vendu 100 sacs à 85 c. les 100 livres.

FOIN—Peu de choix sur le marché qui est bien approvisionné des autres qualités. Il ne se fait rien. Nous cotons: ordinaire $11 à $12, prime $13 00 à $14 50, choix $15 00 le tonneau.

LAINE.—Nous cotons: Berry 8 à 10c. la livre, Lna. clear 18 à 20, clear lake 21 à 22, Texas fine spring clear 19 1/4 à 19 1/2, medium Texas 18 1/4 à 18 1/2, medium 16 1/2 à 16 3/4, choix mexicain improved 13 à 13 1/2, mexicain 11 1/2 à 12, City puled 23 à 25.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $3,25 à $4,25 la douzaine, les poulets $2,50 à $3, les canards $3 à $3,50, les oies $3 à 4, les dindes $12 à $14,00 la douzaine.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest et de la Louisiane valent 9 à 11c. la douzaine.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 31 à 39, New York Dairy fine 29 à 31, prime 26 à 28, fair 18 à 22, western prime 16 à 18, good 14 à 15, fair 9 à 10, inférieur 5 à 7.

POMMES DE TERRE—Nous cotons: Russetts de l'Ouest, $1 à $1,35 le baril; les pommes de terre de la Louisiane sont en demande et valent $2,75 à $3,50 le baril; la choucroute, $2 à $4; les oignons $3 à $5: les choux de la Louisiane sont en demande à $5 à $6 le grand panier.

CAFE—Le marché est ferme. Stock en mains des marchands 2000 sacs; en premières mains 10.485.

Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 14 à 14 1/4c. (or) la livre; fair 15 1/8 à 15 3/8; good 16 1/4 à 16 1/2; prime 17 à 17 1/4. Au détail, ordinaire 14 1/4 à 14 1/2c.; fair 15 3/4 à 16; good 16 1/2 à 16 3/4; prime 17 1/4 à 17 1/2.

SEL—Le coarse vaut 85 à 90c. le sac, fine $1 05 à $1 15 le sac dans l'entrepôt. Nous cotons: Turks Island 85 à 90c. le sac, en poches 1 3/4 à 7 selon la grosseur.

RIZ—Reçu 10 barils. Exporté 143.

Nous cotons:

	Par livre.
Clean No 2	4 1/4 @ —
Common	5—@ 5 1/4
Ordinaire	5 3/8 @ 5 1/2
Fair	5 3/4 @ 5 7/8
Good	6—@ 6 1/8
Prime	6 1/4 @ 6 1/2

PEAUX.—Nous cotons: Country green 6 à 6 3/4, dry salted 9 à 9 1/2, dry flint 11 à 12 c. Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 95 livres, 7 1/2 c., au-dessous de 70 à 84, 8 c., au dessous de 70, 7 c., peaux de vaches 5 à 6 c. la livre, kips 20 à 24 livres à 7 à 8 c. kips 25 à 30 livres, à 6 à 7 c., peaux de veaux, 75 c. chaque; cire 24 c. la livre, cornes 6 à [illegible] pièce.

AVIS.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc. j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au Rév. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.
28 nov—1 an

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 2 MAI 1878.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Barque (norv) Une, Lorentzen, Cork
Barque (allm) Menart, Juilcher, Havre
Barque (autr) Imperatore Francesco Giuseppe I, Premuda, Rotterdam
Brick (mex) Dos Amigos, Acirastany, Vera Cruz
Goëlette Geo S Marts, Marts, Pascagoula

ARRIVÉS.

Goëlette Washington, Johnson, Galveston

BATEAUX A VAPEUR.

D Stein, Tindel, Portland, Arkansas
Bart Able, Sinnott, de Grand Ecore
Wild Gazelle, Hamilton, du bas du fleuve
City of Alton, Bixby, de St. Louis
Martha, Bennett, de Port Eads
Gov Allen, Brown, de Bayou Sara
Mary Ida, Ruiz, du haut du fleuve

EXPORTATIONS.

CORK—par barque Une—2127 balles coton
HAVRE—par barque Menart — 2800 balles coton
ROTTERDAM—par barque Imperatore Francesco Giuseppe I—200 balles coton 419 sacs seigle, 6 boucts tabac, 1000 sacs maïs, 32,233 lbs boisseaux seigle en grenier
VERA CRUZ — par brick Dos Amigos — 175,000 pieds bois

Arrivages de Produits.

PORTLAND—par steamer D Stein—87 balles coton, 291 sacs graines coton, 4916 morceaux
GRAND ECORE—par steamer Bart Able—132 balles coton, 578 sacs graines coton, 14 boucts sucre, 2 barils melasse, 27 têtes bestiaux
BAS DU FLEUVE—par steamer Wild Gazelle—divers à ordre
ST. LOUIS—par steamer City of Alton—1161 balles coton, 1500 sacs tourteaux et frêt assorti
PORT EADS—par steamer Martha—divers à ordre
BAYOU SARA—par steamer Gov Allen—10 balles coton, 2 sacs coton en graine, 1 barils melasse
HAUT DU FLEUVE—par steamer Mary Ida—24 boucts sucre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—86 balles coton, 29 boucts sucre, 14 barils sucre, 402 sacs graines coton, 40 sacs riz brut
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—226 balles coton
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—497 balles coton

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Knickerbocker, Kemble ... parti 27 avril
Steamship New York, Quick ... parti 27 avril

BATH (Me)
Navire Northampton, Murphy ... parti 20 avril

BOSTON.
Goëlette John H. Kraus, Pitcher ... exp 19 avril

LIVERPOOL.
Navire Portlaw, Anderson ... parti 9 avril
Barque Lafra, Lorentsen ... partie 28 mars
Navire Baden, Deane ... parti 14 mars
Navire Grace Gibson, Thompson ... parti 2 déc
Barque Guiseppe Quiate, Tappolino ... partie 8 fev

DUBLIN.
Navire Samaria, Patten ... parti 30 mars

BRISTOL.
Barque Emmanuele, Cammara ... partie 21 mars

WESTPORT.
Barque Tres Dubrovacki, Turconovich, p ... mars

HAVRE.
Navire John Watt, Deshon ... parti 10 avril
Navire Scioto, Mitchell ... parti 28 mars
Barque Hanne Selmer, Nielsen ... parmar
Navire France, Villanova ... parti 3 mars
Navire Union, Greenleaf ... parti 4 mars
Barque Elmed, Gerolisich ... partie 22 fev

ROUEN.
Barque New Brunswick, Stoeen ... exp. 8 avril

NANTES.
Barque Elise, Gar ... partie 13 mars

DUNKERQUE.
Barque Arna, Soppe ... partie le 15 mars

BORDEAUX.
Barque Alphonse et Marie, Privat ... partie 12 mars

ROTTERDAM.
Barque Imperador, Jensen ... exp. 6 avril

BREME.
Steamship Braunschweig, Undeutsch ... parti 23 avril
Navire Constantia, Koehlken ... parti 27 fev

MALAGA.
Barque Grand, Cattarinsel ... partie 8 mars

CADIZ.
Goëlette John Proctor, Doane ... partie 20 mar
Barque George Kingman, Howes ... partie 20 fev

RIO DE JANEIRO.
Goëlette Allie Burnham, Baxter ... partie 26 fev

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boite No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boite 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boite qui a signalé l'incendie.

Les boites désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes, près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$[illegible] 00
Six mois	[illegible] 50
Trois mois	[illegible] 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro 10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.	
Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.